



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01865

Numéro SIREN : 431 290 188

Nom ou dénomination : A E PETSCHÉ

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2015 sous le numéro de dépôt 3959

Acte de la société prenant acte des modifications intervenues concernant les personnes assurant des fonctions de direction, de contrôle ... (certifiés conformes par le représentant légal).
L'acte doit mentionner le nom des personnes partantes.

A E PETSCHÉ
Société par actions simplifiée
au capital de 38.112,25 euros
13-15 rue du Pont des Halles – 94656 Rungis cedex
431 290 188 RCS Créteil
(la "*Société*")

DECISIONS DU PRESIDENT DU 23 JANVIER 2015
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 21 DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

L'an deux mille quinze,
Le vingt-trois janvier,
À 16 heures,

Monsieur Andrew Bright, président de la Société, constatant la démission de Monsieur Peter Brown de son mandat de directeur général de la Société et constatant la nécessité de nommer un nouveau directeur général en remplacement de Monsieur Peter Brown, démissionnaire, a pris les décisions suivantes en application de l'article 21 des statuts de la Société.

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Peter Brown de son mandat

Le président de la Société, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Peter Brown de ses fonctions de directeur général de la Société, constate la démission de Monsieur Peter Brown de son mandat de directeur général.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un nouveau directeur général

Le président de la Société décide de nommer, aux côtés de Monsieur Paul Reilly, antérieurement nommé directeur général de la Société, Monsieur Gregory Tarpinian, né le 22 janvier 1962 à New York (États Unis d'Amérique), en qualité de directeur général de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au terme du mandat de l'actuel président de la Société, sous réserve des précisions prévues à l'article 21, deuxième alinéa, des statuts de la Société.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs

Le président de la Société donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

oOo

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent relevé des décisions signé par le président de la Société.



Andrew Bright
Président
A.E. Petsche SAS